

# LE P'TIT MONTREUILLAIS

facebook : Commune de Montreuil le Gast

www.montreuil-le-gast.fr

**BUDGET  
PARTICIPATIF**  
Un projet lauréat  
p 4

---

**VOIRIE**  
Etudes et travaux  
p 8

---

**Ecoles / Assos**  
Reprise des activités  
p 15 - 18

---

**ETANG MUNICIPAL :**  
**Des travaux à venir**

p 6

## Infos pratiques

Mairie - 3 rue de la Mairie  
02 99 66 90 39  
mairie@montreuil-le-gast.fr

Permanences du maire  
Vous pouvez prendre rendez-vous avec  
M. Henry les lundis et vendredis après-midi

Permanences / astreintes des adjoints  
Vous pouvez prendre rendez-vous avec les  
adjoints le samedi matin, 10h30 - 12h :

- samedi 3 juillet : Carole Piguel
  - samedi 10 juillet\* : Jean-Luc Dugué
  - samedi 17 juillet\* : Anita Oblin
  - samedi 24 juillet\* : Carole Piguel
  - samedi 31 juillet\* : Anita Oblin
  - samedi 7 août\* : Carole Piguel
  - samedi 14 août\* : Jean-Luc Dugué
  - samedi 21 août\* : Jean-Yves Clolus
  - samedi 28 août\* : Jean-Luc Dugué
  - samedi 4 septembre : Jean-Yves Clolus
  - samedi 11 septembre : Anita Oblin
- \*astreinte uniquement / mairie fermée au public

Nouveauté : Téléphone d'astreinte soir / week-end  
**06 31 08 29 62**

Pour réelle situation d'urgence ;  
**toute sollicitation abusive fera l'objet de  
signalement en gendarmerie**

►► DATE DE CLOTURE DU PROCHAIN  
P'TIT MONTREUILLAIS :  
VENDREDI 20 AOÛT !  
pensez à envoyer vos articles avant  
([texte dans e-mail sans doc word / open.  
photos jpg en pj](#))

Prochaine parution : mardi 31 août

## Bulletin municipal de Montreuil-le-Gast

Responsable de la publication : Lionel Henry, maire ;  
rédaction, mise en page : municipalité ;  
Dépôt légal : juillet 2021 ; tirage : 850 exemplaires ;  
imprimé sur papier recyclé par l'Imprimerie GPO,  
Thorigné-Fouillard ; photo 1ere page : Carole Piguel

## Résultats des élections départementales et régionales à Montreuil-le-Gast

### Départementales 1er tour

	Montreuil-le-Gast	Canton
- Nombre d'électeurs inscrits :	1461	
- Nombre de votants :	543	37,17 % 36,3 %
- Nombre d'abstentions :	918	62,83 % 63,7 %
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :	41	7,55 % 4,3 %
- Nombre de suffrages exprimés :	502	94,51 % 95,7 %

- Nombre de suffrages par liste :		
1. Frémeaux / Morinière (Verts)	162	32,27 % 30,1 %
2. Coulombel / Mestries (PS)	152	30,28 % 34,4 %
3. Bonnineau / Le Marchad (LREM)	104	20,72 % 21,9 %
4. James / Maupetit (RN)	84	16,73 % 13,6 %

### 2e tour

	Montreuil-le-Gast	Canton
- Nombre d'électeurs inscrits :	1462	
- Nombre de votants :	538	37,37 % 36,3 %
- Nombre d'abstentions :	915	62,63 % 63,7 %
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :	49	10,96 % 10,5 %
- Nombre de suffrages exprimés :	479	89,04 % 89,5 %

- Nombre de suffrages par liste :		
1. Frémeaux / Morinière (Verts)	201	42 % 42,2 %
2. Coulombel / Mestries (PS)	278	58 % 57,8 %

### Régionales 1er tour

	Montreuil-le-Gast	Bretagne
- Nombre d'électeurs inscrits :	1461	
- Nombre de votants :	546	37,37 % 35,79 %
- Nombre d'abstentions :	915	62,63 % 64,21 %
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :	30	5,49 % 4,61 %
- Nombre de suffrages exprimés :	516	94,51 % 95,39 %

- Nombre de suffrages par liste :		
1. C. Desmarres-Poirrier	131	25,39 % 14,84 %
2. L. Chesnais-Girard	81	15,70 % 20,95 %
3. D. Cuff	78	15,12 % 6,52 %
4. T. Burlot	71	13,76 % 15,53 %
5. G. Pennelle	68	13,18 % 14,27 %
6. I. La Callenec	39	7,56 % 16,27 %
7. PY Cadalen	29	5,62 % 5,57 %
8. V. Hamon	8	1,55 % 2,26 %
9. C. Daviet	5	0,97 % 0,49 %
10. D. Cabas	4	0,78 % 1,40 %
11. J. Martin	2	0,39 % 1,55 %

### 2e tour

	Montreuil-le-Gast	Bretagne
- Nombre d'électeurs inscrits :	1462	
- Nombre de votants :	538	36,80 % 36,6 %
- Nombre d'abstentions :	924	63,20 % 63,4 %
- Nombre de bulletins blancs ou nuls :	25	4,65 % 4,33 %
- Nombre de suffrages exprimés :	513	95,35 % 95,39 %

- Nombre de suffrages par liste :		
1. C. Desmarres-Poirrier	176	34,31 % 20,22 %
2. L. Chesnais-Girard	136	26,51 % 29,84 %
3. T. Burlot	73	14,23 % 14,75 %
4. G. Pennelle	68	13,26 % 13,22 %
5. I. La Callenec	60	11,70 % 21,98 %

### Mise en place du Portail Famille...

*Vous avez entre les mains notre bulletin d'été. La vie reprend après le terrible épisode Covid-19 : nos commerces ont rouvert, nos associations organisent la rentrée et nous préparons, avec le Comité des Fêtes et la famille d'Océane, la prochaine fête de la Rosière. Nous aurons enfin l'occasion de nous retrouver pour faire la fête et vous présenter officiellement l'équipe municipale.*

*Cela fait désormais plus d'un an que nous sommes élus. Nous agissons sur plusieurs chantiers, conformément à nos engagements de campagne. Après la livraison de la maison médicale et un réaménagement du cimetière, nous travaillons au quotidien sur des travaux de voirie, d'entretien des espaces verts.*

*Comme nous l'avions indiqué dans nos derniers bulletins, la municipalité a mis à la disposition des familles le portail-famille, accessible à partir du site internet de la Mairie : [www.montreuil-le-gast.fr](http://www.montreuil-le-gast.fr). Ce nouvel outil permettra de créer le dossier des enfants afin de pouvoir accéder aux différents services municipaux. Les parents pourront ainsi se connecter à tout moment pour réserver les repas, les journées d'accueil de loisirs, modifier les réservations, actualiser les données, accéder aux factures...et prendre connaissance des informations diffusées par le service enfance-jeunesse de la Commune. Pour cela, les familles ont été invitées à créer un espace personnel dans ce portail famille via un mail avec un identifiant et un mot de passe et envoyer un dossier avant le 15 juillet afin de pouvoir accéder aux différentes réservations (restaurant scolaire, accueil de loisirs) pour la rentrée de septembre.*

*Pensez à réserver, notamment pour la restauration scolaire, avant le 24 août pour le jour de la rentrée. Pour les familles n'ayant pas reçu d'identifiant, elles sont invitées à envoyer un mail à l'adresse suivante : [portailfamille@montreuil-le-gast.fr](mailto:portailfamille@montreuil-le-gast.fr). Vous trouverez sur le site de la Mairie (<http://www.montreuil-le-gast.fr>) le lien du portail famille (<https://www.espace-citoyens.net/montreuil-le-gast/citoyens>) et un guide d'utilisation qui comporte également les modalités d'inscription.*

*Plusieurs dossiers sont ouverts : le plus important est celui de la construction d'un nouveau restaurant scolaire. Une demande de subvention a été réalisée auprès des services de l'Etat et un architecte retenu. Nous ne pouvons plus qu'espérer bénéficier de cette dotation. Réponse en septembre !*

*Nous réfléchissons à la refonte de notre site internet, vieux d'une dizaine d'années et devenu obsolète. Nous faisons appel à vous pour en définir les besoins : un questionnaire est inséré en page 14. Merci de nous le retourner avec votre retour d'expérience. D'autres projets commencent à émerger : pistes cyclables, étude globale sur l'aménagement du bourg,...*

*Nous en avons déjà parlé dans le bulletin depuis un an : l'opérateur Orange, poussé par des clients montreuillais, cherche à installer une nouvelle antenne au sud du bourg. Nous avons pu rejeter une première implantation, très proche d'habitations, localisée sur une zone humide et protégée. Plutôt que de voir s'imposer un dossier inopiné, nous avons proposé plusieurs sites, les plus éloignés possibles des habitations. Mais aucun n'a pu aboutir devant le refus des riverains puis des propriétaires. Aujourd'hui, nous proposons aux propriétaires et exploitants agricoles de nous réunir autour d'une carte pour trouver ensemble le site le plus adapté et accepté pour cette installation. A défaut de proposer un site, l'opérateur Orange pourrait s'installer là où bon lui semble du fait d'une délégation de services publics. Soyons donc nombreux et constructifs le lundi 12 juillet, à 20h, à la salle polyvalente.*

*Bel été à toutes et tous !  
Lionel HENRY, maire*

*PS : Merci aux Montreuillais(es) qui ont répondu à notre sollicitation sur Facebook et qui nous ont envoyé très vite des photos de l'étang. Bravo pour la réactivité !*

### Rappel : tontes de pelouse et autres travaux de jardinage

En raison des nombreuses plaintes reçues en mairie au sujet des tontes ou bricolages entraînant des nuisances sonores, le conseil municipal a demandé au maire de prendre un arrêté municipal qui vient compléter l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2000. **Désormais, les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que les tondeuses à gazons, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, outils de percussion,...** sont interdits les dimanches et jours fériés sur le territoire de la commune.

(arrêté municipal transmis à la gendarmerie de Betton)

### Chardons

Les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers sont tenus de procéder chaque année, du 1er mai au 31 octobre, à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage. Cette règle s'applique également dans le bourg.



## A NOTER

### Arrêt de cars scolaires vers le collège

Dans le cadre des travaux à venir rue du Rocher, l'arrêt de car "Cimetière" est transféré route de la Mézière (au niveau du cimetière) pour la rentrée de septembre. Cet arrêt prend le nom de Clos d'Abas

### Une navette gratuite pour aller au Domaine du Boulet

Du 5 au 30 juillet 2021, la CCVIA met en place une navette gratuite les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les départs ont lieu entre 13h et 14h30 et les retours entre 17h et 18h30. La réservation est obligatoire, au plus tard jusqu'à 17h la veille par téléphone au 02 99 69 86 86 ou mail : [mobilites@valdille-aubigne.fr](mailto:mobilites@valdille-aubigne.fr)

### Permanences de la Mutuelle Communale

La commune a décidé de mettre en place une mutuelle communale à destination de tous les Montreuillais : la société MBA Mutuelle de Rennes. Permanences à la mairie tous les 15 jours, le jeudi de 9h à 12h. Prochaines dates :

- jeudi 9 et 23 septembre  
- jeudi 7 et 21 octobre

Les locaux mis à disposition respectent les normes sanitaires.

Contact : Anne-Marie Chevrier, 02 99 29 66 00

### Nos amis les chiens

Afin d'éviter tout incident, nous tenons à ce que les animaux soient tenus en laisse sur les espaces communaux dont l'étang. L'accès des chiens à l'étang n'est donc autorisé qu'AVEC le maintien en laisse. Votre responsabilité civile et pénale sera directement engagée en cas de problème avec un tiers.

## Actualité municipale



### Du jardinage lors des Journées éco-citoyennes

**C'est sous une météo favorable qu'une vingtaine de volontaires et d'élus se sont retrouvés pour ces deux journées éco-citoyennes de printemps.**

Cette démarche réalisée lors des samedis 29 mai et 19 juin est un soutien et un élan de solidarité des habitants en faveur de l'embellissement du village. Cela a d'abord consisté à désherber la rue centrale, de la pharmacie à la médiathèque, la place de l'Église, les rues de la Perrière et de la Barbais. Les participants ont remis en état les 3 bacs de plantes aromatiques (allée de la Chesnaie, place de l'église, plateau sportif), ont replanté des aromatiques, accessibles à tous. Un groupe a participé au fleurissement du bourg avec la confection de jardinières fixées dans les bottes de paille.

Outre leur utilité immédiate, ces journées permettent des rencontres, du partage de connaissances et créent du lien entre les participants. Elles ne doivent pas être prises pour de l'entretien régulier : c'est la mission des services municipaux. Mais ils ne peuvent pas tout faire non plus !!! Aussi nous encourageons les Montreuillais(es) à entretenir et fleurir devant leur porte.

D'autres journées écocitoyennes vous seront proposées à l'automne avec des thématiques différentes : plantation de verger, préparation de jardins partagés, etc... La prochaine aura lieu fin septembre autour du fournil communal. Nous en reparlerons après l'été.

Un grand merci pour cette mobilisation citoyenne à René et Jacqueline Gendrot, Marie-Claude Crespel, Tiphaine Gattebeke, Héloïse George, Agnès Turbin, Jean-François Jousseau, Xavier Piguel, Chantal Dugué, Jean-Paul Lebastard, Patrick et Marie-Claude David. Et merci aussi aux élus présents : Lionel Henry, maire, Jean-Yves Clolus, Anita Oblin, Jean-Luc Dugué, Carole Piguel, Eric Durand, Delphine Beaudoin, Jean-Luc Geffroy. Merci à lui et à Anthony / Pierrot Fontaine pour les bottes de paille.

### Budget participatif : le réaménagement du skate-park retenu

**Suite à l'appel à projets en budget participatif, 3 dossiers sont parvenus en mairie.**

Rappel des grandes lignes d'un budget participatif : une partie de la section d'investissement affectée à un projet qui sert l'intérêt général et bénéficie au maximum de Montreuillais. Un projet a été retenu par la commission. Celui d'un nouvel aménagement du skate-park proposé par M.Cousein, M.Badia, M.Durand, utilisateurs assidus du skate park actuel. Le lieu est très fréquenté et nécessite une nouvelle organisation. Ce nouveau skate-park pourrait être implanté sur l'ancienne "aire de dépôts de déchets verts", route de Montgerval. Le site présente plusieurs avantages : il est déjà bitumé, vaste et à proximité de l'étang (lieu de loisirs très fréquenté par les Montreuillais).

Le but est de réaliser un skate park utilisable par tous, débutants et confirmés et pour toute discipline des sports de glisse : skate, trottinette, vélo bmx, en réutilisant les modules existants et en créant 2 ou 3 modules béton supplémentaires mais aussi de le transformer en un lieu de convivialité et de rencontres intergénérationnelles (aire de pique-nique, cheminement piéton le long du ruisseau).

En s'inspirant de projets réalisés par le biais de budget participatif sur des communes environnantes (Hédé-Bazouges, St-Médard sur Ille) la réalisation du plan d'aménagement ainsi que l'étude de la sécurisation du lieu sont en cours d'élaboration. Cet aménagement se veut évolutif. Sa création nécessitera l'intervention de professionnels pour une partie des travaux mais ce sera grâce à l'implication des utilisateurs jeunes et moins jeunes sous forme d'un chantier participatif que ce projet pourra voir le jour en collaboration avec la commission composée d'élus et des 3 porteurs du projet.

● Anne Margolis, conseillère déléguée aux initiatives citoyennes

## Océane Truet, Rosière 2021

Pour cette 91ème fête de la Rosière, Océane a choisi d'être accompagnée d'Océane Berthelot et Amandine Noël et de deux petites demoiselles d'honneur, Efflamine et Eozenna Gangnet-Pellé.

Le comité des fêtes a décidé de rester sur le thème du Carnaval choisi l'an dernier.

Le défilé partira comme les années précédentes de la salle polyvalente,

Les groupes retenus l'an dernier sont tous partants pour venir cette année, nous aurons la chance de revoir les groupes des "Carottes rapées", les danseurs et danseuses Montreuillais, les Zumbéritas, les échassiers, la batucada et pour finir un défilé de voitures de collections.

La partie musicale, le dimanche après-midi place de l'église, sera assurée par Sylvain de Manivel Swing (orgue de barbarie, violoniste et harpiste) déjà venu pour cette occasion à Montreuil. Notons la présence également de "la malle aux chapeaux", création de chapeaux en papier.

Merci de penser à réserver votre repas pour le dimanche de la Rosière, les cartes sont mises en vente dans divers lieux tel que la boulangerie, la mairie et par les membres du comité des fêtes.

Comme l'avait annoncé Chantal Dugué l'an dernier, "Après des mois de confinement éprouvant pour tous, nul doute que les Montreuillais auront à cœur de se retrouver afin de fêter notre nouvelle rosière" nous vous donnons donc rendez-vous le week-end des 4 et 5 septembre prochain... !

**Le Comité des Fêtes**

### Contact :

Iza Le Gall, présidente : [cdfmlg35520@gmail.com](mailto:cdfmlg35520@gmail.com)



## Fête de la Rosière et Vigipirate : quelle organisation ?

Dans le cadre du plan Vigipirate et afin de réaliser la fête de la Rosière dans de bonnes conditions, nous vous informons qu'une partie du bourg sera interdite à toute circulation et stationnement les 4 et 5 septembre prochains.

### - Fête foraine :

La circulation et le stationnement seront interdits sur le parking de la salle polyvalente et la rue des Genêts à compter du samedi (8h) jusqu'au dimanche (21h).

### - Course pédestre Galoupaden :

Elles passeront par le centre bourg direction l'étang, la circulation sera interdite de 14h à 18h30 (course à 16h30).

Circuit de la course :

Complexe sportif, rue de la Barbais, sentier pédestre de la Barbais, route communale CV n°8, sentier pédestre de Bel Air, rue des Pins, rue de la Barbais, complexe sportif, rue des Genêts, rue Centrale (traversée de la RD 25), une partie du parking de l'église, rue des Hirondelles, sentier pédestre de l'étang, rue des Hirondelles, rue Centrale (traversée de la RD25), rue des Cours Besnard puis arrivée sur le complexe sportif.

### - Transports Breizhgo :

Attention, les cars ne desserviront pas le centre bourg, l'accès accessible sera dans la zone artisanale de la Métairie.

### - Feu d'artifice le samedi à ? :

Lors du tir, nous invitons les plus proches voisins à prendre les précautions nécessaires d'usage (fermeture des fenêtres, mise à l'abri des véhicules...).

## Stationnement et circulation interdits le dimanche

La circulation et le stationnement seront interdits de 11h à 21h dans le périmètre salle polyvalente – centre bourg : rues de la Barbais (rue de la pharmacie), de la Mairie, Centrale, des Lilas, des Bégonias, de la Haye, des Genêts, de la Poste, des Noisetiers, des Cours Besnard, parking de l'église et toutes les rues autour, parking du cimetière.

Le stationnement sera interdit sur la place de l'église dès le samedi matin (8 heures).

En ce qui concerne le vin d'honneur et le repas, il vous est demandé de vous y rendre à pied, sauf autorisation exceptionnelle délivrée par la Mairie.

Seuls les véhicules prioritaires (pompiers, gendarmerie) seront autorisés à circuler.

● Jean-Luc Dugué, adjoint en charge des associations / sport / événements

## Actualité municipale

### Des travaux à l'étang communal : vidange et nettoyage

Notre étang, situé au lieu dit "Le Pré de la Paumerie", d'une superficie de 1.74 ha est alimenté par une source et le trop-plein se déverse dans le ruisseau de la Touche. Ce plan d'eau présente un dépôt de sédiments par endroits et un début d'envasement. Par ailleurs, son moine (ouvrage permettant de contrôler le niveau du plan d'eau) de création "artisanale" se révèle un peu fatigué et méritait d'être changé et les berges doivent être reprofilées et consolidées.

Nous avons donc décidé de procéder à sa vidange pour réaliser tous ces travaux et l'autorisation de la DDTM nous a été accordée en juin 2021. Nous avons sollicité un bureau d'études, spécialisé dans le domaine de la pisciculture, afin de nous aider dans le suivi des travaux.

Après avoir réalisé deux visites sur site, le constat est le suivant :

- Il y a plus de vase sur les bords de l'étang que d'eau. Cette vase est composée de branches et de feuilles, elle est chargée en méthane et sera donc à évacuer.
- Il n'y a pas beaucoup de vase au fond de l'étang et elle sera conservée. Un chaulage sera réalisé une fois l'étang vide afin de la minéraliser, la purifier et la rendre plus compacte. Elle pourra alors être réutilisée pour renforcer les berges.
- Il y a des poissons dans notre étang et notamment un certain nombre de perches Arc-en-Ciel. Ces espèces sont nuisibles et devront donc être éliminées.
- L'île de l'étang est extrêmement fragile car son soubasse-

#### Montreuil coupe l'éclairage public cet été

*Comme d'autres communes Val d'Ille-Aubigné, Montreuil coupe la lumière pour la biodiversité... et son budget.*

*Montreuil a décidé de couper l'éclairage public pendant toute la période estivale pour limiter la pollution lumineuse et préserver la biodiversité. Une bonne nouvelle aussi pour le porte-monnaie de la commune. Jusqu'à début septembre, les rues seront donc plongées dans le noir.*

*Pour rappel, l'éclairage public est le premier poste de dépense d'électricité pour la commune avec plus de 10 000 euros par an. En re-négociant son abonnement électricité auprès du SDE35, la commune a fait de le choix de participer à l'Offre Haute Valeur Environnementale pour l'éclairage public. Ce dispositif permet d'accompagner le déploiement d'équipements locaux de production d'énergie renouvelable.*

*En éteignant les éclairages publics, les communes instaurent ce que l'on appelle une "trame noire", un corridor d'obscurité propice aux insectes, aux chauves-souris, aux rapaces nocturnes et à toute la biodiversité nocturne. Car la pollution lumineuse perturbe la faune mais aussi la flore.*

*L'observatoire français de la biodiversité participe à la démarche de Trame noire. L'objectif est de préserver ou recréer un réseau écologique propice à la vie nocturne. Elle vient compléter la Trame verte et bleue qui a été envisagée essentiellement du point de vue des espèces diurnes.*

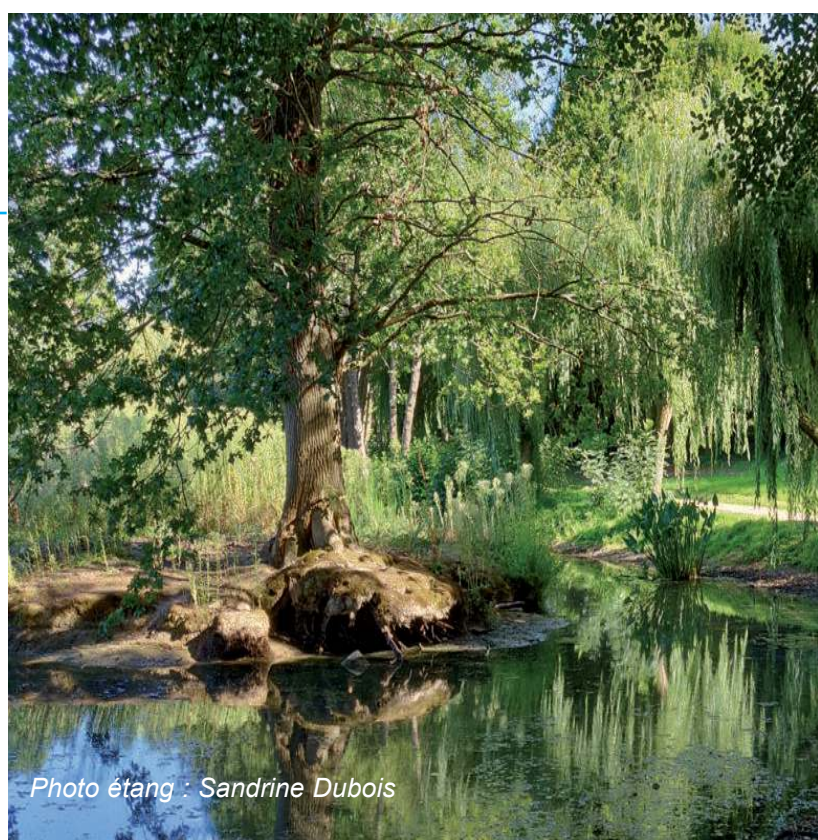


Photo étang : Sandrine Dubois

ment a été très dégradé par les ragondins. Elle devra être renforcée si nous souhaitons la conserver.

- Les nombreux peupliers qui se trouvent à côté de l'étang sont un gros souci dans le maintien de la qualité de l'eau de l'étang. En effet, les feuilles du peuplier ont la particularité de ne jamais pourrir. Elles s'accumulent donc dans l'étang et modifient la composition chimique de l'eau et libèrent des substances toxiques pour les poissons. Il sera donc nécessaire de procéder à leur abattage.

- De nombreux arbres bordent l'étang et menacent de tomber ou encore favorisent la fragilité des berges de l'étang. Il sera donc nécessaire de procéder à des abattages d'essences d'ormes et de saules pleureurs afin de ne pas endommager davantage les rives de l'étang.

Dans un premier temps, à partir du mois de juillet, la vidange de l'étang va pouvoir commencer. Au préalable, différents filtres seront mis en place devant et derrière la chaussée afin de limiter au maximum le rejet de matières en suspension.

Les opérations de vidange devraient se dérouler sur 2 semaines. Les poissons seront récupérés et ceux appartenant aux espèces dont l'introduction est interdite seront éliminés. S'ensuivra une période pendant laquelle l'étang sera laissé en assec pendant quelques mois afin d'aérer les bases et de permettre leur minéralisation grâce à un traitement à la chaux vive. Cette étape permettra également de limiter la prolifération d'espèces indésirables et d'assainir les vases. Les boues rendues amendées et plus compactes pourront alors être réutilisées pour ré-agréer les berges de l'étang.

En parallèle, les travaux de mise en place d'un nouveau moine pourront être réalisés ainsi que la consolidation de notre île et les travaux d'abattage des arbres qui représentent des nuisances ou des dangers pour l'étang. La remise en eau de l'étang est prévue pour le printemps prochain.

Nous comptons sur votre patience durant ces quelques mois car nous savons que notre étang est un lieu de promenade très prisé des Montreuillais, mais cette cure de jouvence est nécessaire à sa protection et à sa pérennité.

- Carole Piguel, adjointe en charge de l'Urbanisme

## A NOTER

### Marché place de l'église et commerces ambulants

M. Aurélien Quévert, marchand de fruits et légumes, Tony, le marchand de pizzas, Alexandre Plessis, pâtissier bio montreuillais vous proposent leurs produits le jeudi en fin d'après-midi. Steven Hardy de Papa Mia, pizza de Vignoc, fabrique dans son food-truck des pizzas. Il est sur la place de l'église les lundis midi et soir. Le local Nomad Gourmand vient à votre rencontre tous les vendredis soir.

### Appel à projets sur les mobilités

Le Val d'Ille-Aubigné souhaite soutenir et encourager les initiatives citoyennes en faveur de la mobilité durable.

Si vous avez un projet en faveur de la mobilité : pédibus, vélobus, atelier de réparation de vélos, spectacles sur la mobilité active, ateliers de sensibilisation... vous pouvez déposer votre projet avant le 2 juillet 2021. Tout groupe de citoyens ou association peut y répondre.

Pour participer, il faut compléter une fiche projet AAP citoyens « mobilités » accompagné du règlement signé.

Le ou les projets retenus bénéficieront d'une aide financière de la Communauté de communes de 500 € à 1 000 € et pourront bénéficier, selon les besoins, d'un accompagnement technique pour la réalisation de leur projet.

Les informations sur le fonctionnement de l'appel à projets, les critères de sélection des projets et les modalités de versement de l'aide sont disponibles dans le règlement AAP citoyens "mobilités" (cf site [www.valdille-aubigne.fr](http://www.valdille-aubigne.fr))

### Médiathèque La Grange

- Expositions :

Un grand merci à Michèle Papoin et à Samuel Boudaud, artistes montreuillais, pour leurs expositions d'avril à juin.

Les collages de Michèle Papoin ont intrigué par leur diversité et ont été source de conversations intergénérationnelles. Les peintures de Samuel Boudaud ont attiré les regards et la curiosité des petits comme des grands. Merci à eux d'avoir ouvert la porte de leur imagination aux Montreuillais.

- Ouverture de la médiathèque en Juillet et Août : les mercredis de 16h à 19h durant tout l'été.

- Animation Escape Game "Expédition sous-marine" pour 10 à 12 ans. Le mercredi 7 juillet, avec deux séances sont possibles : 16h45-17h15 et 17h30-18h. Merci de préciser l'horaire que vous souhaitez lors de votre inscription (à l'accueil de la médiathèque ou par mail : [bibliotheque@montreuil-le-gast.fr](mailto:bibliotheque@montreuil-le-gast.fr)). Le port du masque reste obligatoire.

A noter le report de la fermeture de la médiathèque, initialement programmée pour début septembre avec la mise en réseau des bibliothèques du territoire. Ce sera pour plus tard dans l'année.

#### Contact :

Médiathèque : 02 99 66 19 40 ; [bibliotheque@montreuil-le-gast.fr](mailto:bibliotheque@montreuil-le-gast.fr)

### Boulangerie 2 brins de folie : un bon accueil par les Montreuillais

La Boulangerie "2 Brins de folie", c'est d'abord une équipe, autour de Sylvie et Pierre, les gérants. "Nous avons deux boulangeries, une à Rennes où Pierre est le boulanger".

La boulangerie "2 brins de folie" est une boulangerie artisanale avec Sylvain le boulanger fort d'une grande expérience, Line est la pâtissière pour les deux boulangeries.

"Nous sommes heureux de pouvoir proposer aux Montreuillais des produits de qualité et avons beaucoup investi dans le matériel pour que Sylvain fasse du pain fabriqué et cuit à Montreuil. Nous travaillons avec un petit moulin d'Acigné pour du blé 100% local et label rouge. Pierre s'occupe lui-même de la fabrication de toute la viennoiserie".



### Tétou Né, bijoux au lait maternel

"Je me présente Hélène Messé, créatrice de Tétou Né - bijoux au lait maternel. Je suis également maman de trois enfants et animatrice La Leche League.

Afin d'immortaliser physiquement ce lien si fort entre vous et votre bébé, j'ai créé mon entreprise de création de bijoux au lait maternel et inclusions de mèches de cheveux. Vous pourrez porter sur votre bijou unique avec votre lait maternel quotidiennement. Pour de nombreuses mamans il est d'un grand soutien dans les moments difficiles de votre allaitement.

Mon entreprise évolue, je suis à la recherche d'un local d'activité où réaliser vos bijoux uniques !

Idéalement, un local chauffé de 25 m2 minimum aux alentours de Montreuil-le-Gast (10/12km). Divisé en deux pour une partie laboratoire (avec fenêtre) et une partie bureau. Egalement avec sanitaires (toilettes, lavabo).

#### Contact :

Hélène Messé ; [tetoune.allaitement@gmail.com](mailto:tetoune.allaitement@gmail.com) ; <https://bijouxaulaitmaternel.com/>



## Une étude globale sur la voirie du bourg

**C'était une demande forte des Montreuillais lors de la campagne des municipales. Il faut sécuriser la voirie du bourg et pacifier les relations entre autos et piétons. La mairie a donc lancé une consultation pour l'aménagement du bourg.**

Le conseil municipal du 20 mai dernier a choisi de lancer un appel d'offres pour cette prestation. Il s'agit d'acter les décisions prises par la commission aménagement urbain-habitat - voirie bourg du jeudi 8 avril 2021. La part indicative de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est fixée à 1 500 000,00 € HT, répartie sur un programme pluri-annuel.

Les élus souhaitent aménager les espaces publics du bourg pour en améliorer le fonctionnement et l'image. Le périmètre d'étude étant relativement étendu, la mise en œuvre du projet se fera en plusieurs phases, échelonnées dans le temps. La réflexion porte sur l'ensemble des déplacements dans le bourg.

L'objectif global est de requalifier les espaces afin de renforcer l'image et l'attractivité du bourg (créer des lieux plus attrayants, conviviaux) et d'améliorer la fonctionnalité des espaces (sécuriser les déplacements notamment des piétons, rationaliser le stationnement).

Le projet devra s'inscrire bien évidemment dans une démarche de développement durable et proposer des aménagements adaptés à des coûts globaux maîtrisés.

Il sera demandé à l'aménageur retenu de travailler à partir des grands axes suivants :

- La sécurisation des déplacements, notamment piétonniers, en améliorant l'accessibilité aux équipements publics (écoles, salle polyvalente, complexe sportif médiathèque, étang communal), ainsi qu'en facilitant l'accès aux commerces (bar, restaurant, boulangerie, salon de coiffure, pharmacie,...). La très forte fréquentation de cet axe devra être particulièrement bien appréhendée dans la réflexion.

- L'amélioration du cadre de vie en mettant en valeur les espaces, ainsi qu'en valorisant le patrimoine et en prenant en compte les activités culturelles, festives et sportives.

- L'intégration d'une démarche de développement durable et de concertation avec la population tout en recherchant des solutions économiques adaptées à notre commune.

L'équipe chargée d'élaborer le projet d'aménagement du bourg travaillera en lien étroit avec une commission municipale chargée de suivre cette opération. La municipalité envisage la concertation forte avec la population selon des modalités que le maître d'œuvre proposera.

Ces différents éléments d'études sont répartis en une tranche ferme et en tranches conditionnelles qui doivent permettre à la municipalité de valider l'obtention des financements avant l'engagement des études complémentaires et d'avoir une plus grande souplesse dans l'organisation et le phasage des études.

La commission a proposé un ordre de priorité pour les différents secteurs. Si la rue de la Mézière est prioritaire, l'ordre des tranches ultérieures pourra varier en fonction des projets à venir et des urgences.

## La rue du Rocher en travaux

La municipalité avait lancé un appel d'offres en urgence afin d'engager des travaux dans la rue du plus vieux lotissement communal. Nous l'avions signalé dans le bulletin de mars : l'état de la voirie et des trottoirs, très dégradés, indiquent des désordres dans le sous-sol.

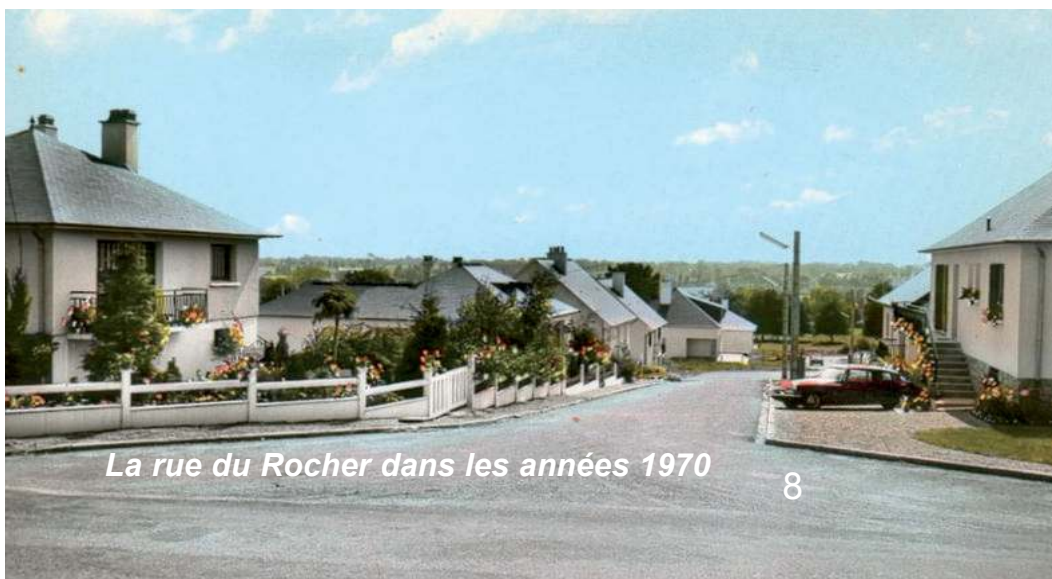
C'est le cabinet 2LM de Saint-Malo qui a été retenu pour réfléchir au réaménagement complet de la voirie. Une première approche a eu lieu en mairie. Les collectivités SDE35 (réseaux électriques) et CEBR (eau) sont intégrées au projet. Une relance des riverains va être réalisée pour envisager les éventuels branchements gaz avant la réfection de voirie.

Des premiers échanges, il a été acté une "mise à plat" de la rue avec du stationnement longitudinal sur voirie et la suppression des trottoirs existants. Il est vrai que les trottoirs, pour s'adapter aux différentes entrées, ont un profil en forme de vague. La délimitation des emprises de la chaussée sera assurée par un caniveau granit.

Il est envisagé la suppression des passages des cars scolaires et des engins agricoles. L'arrêt cimetière est transféré rue de La Mézière et les tracteurs peuvent désormais emprunter la déviation mise en place entre les rues de La Mézière et de Vignoc.

Ces travaux intègrent le remplacement des réseaux Eaux Usées / Eaux Pluviales. Ce dernier réseau est actuellement sous dimensionné. La mairie a demandé au cabinet une attention toute particulière au traitement des EP du secteur avec une prise en compte du bassin versant Nord (Marronniers, Barbais, Tilleuls, Vignoc, Ormeaux,...)

Après l'été et la préparation de premières propositions, les riverains seront concertés sur les travaux, aménagements envisagés et le planning de travaux.



La rue du Rocher dans les années 1970



## Conseil municipal du 20 mai 2021

Le 20 mai 2021, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Montreuil-le-Gast, légalement convoqué le 12 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel Henry.

Assistaient à la séance : MM Lionel Henry, Jean-Yves Clolus, Anita Oblin, Jean-Luc Dugué, Carole Piguel, Pierre Fontaine, Anne Margolis, Jean-Luc Geffroy, David Le Gall, Stéphane Flocon, Stéphanie Aminot, Éric Durand, Delphine Beaudoin, Catherine Lucas, M. Jean-Marc Detoc, Morgane Calvez et Kevin Renouard.

Absente excusée : Mme Vicky Renault  
Absente : Mme Laetitia Tabart  
Pouvoirs : Néant  
Secrétaire de séance : Mme Anita Oblin

### N° 01 : Approbation du PV du 22/04/2021

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire soumet le PV de la séance du 22 avril 2021. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 22 avril 2021.

### N° 02 : Lancement d'un appel d'offres pour le projet d'aménagement du bourg

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il convient, pour formaliser le projet d'aménagement du bourg de lancer un appel d'offres pour cette prestation. A cette fin, M. le Maire présente le projet tel qu'il a été discuté lors de la commission aménagement urbain-habitat – voirie bourg du jeudi 8 avril 2021.

La part indicative de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître de l'ouvrage est fixée à 1 500 000,00 € HT.

L'objet du marché est une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg.

Présentation complète du point 2 page précédente.

Tableau des tranches du Projet d'aménagement (en haut à droite)

Le nom de chaque programme n'indique

	Etude d'esquisse	APS	APD	PRO	ACT	EXE	VISA	DET	AOR
Programme Rue de la Mézière		Tranche ferme							
Programme Rue de la Barbais	Tranche ferme	Tranche conditionnelle 1							
Programme Rue de Vignoc		Tranche conditionnelle 2							
Programme Rue des Lilas		Tranche conditionnelle 3							
Programme Rue de la Haye		Tranche conditionnelle 4							
Programme Rue de Melesse		Tranche conditionnelle 5							
Programme Route de Montgerval		Tranche conditionnelle 6							

pas nécessairement sa limite géographique mais l'axe principal autour duquel des aménagements sont susceptibles d'être réalisés

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement de l'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg.

### N° 03 : Budget principal : Modification de l'affectation du résultat 2020

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que sur le budget voté en mars, les restes à réaliser n'ont pas été réintégrés dans le BP 2021. Techniquement, c'est le résultat 2020 qui les avait pris en charge. Le Trésor Public demande à la commune de rectifier cette écriture en reportant l'intégralité du résultat d'investissement et en réintégrant les restes à réaliser dans le BP.

M. le Maire expose que le compte administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 405 133.18 euros, et en section d'investissement un excédent de 719 240.77 euros. Le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

- Affecter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 en investissement «Excédents de fonctionnement capitalisés» pour la totalité soit 405 133.18 euros.

- Reporter au compte 001 «solde d'exécution de la section d'investissement reporté» l'excédent d'investissement d'un montant de 719 240.77 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule la délibération n°10.02-25/03/2021 du 25 mars 2021, approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2020 précisé ci-dessus.

### N° 04 : Budget principal : Modification du Vote du Budget primitif 2021

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que sur le budget voté en mars, les restes à réaliser n'ont pas été réintégrés dans le BP 2021. Techniquement, c'est le résultat 2020 qui les avait pris en charge. Le Trésor Public demande à la commune de rectifier cette écriture en reportant l'intégralité du résultat d'investissement et en réintégrant les restes à réaliser dans le BP.

M. le Maire expose que la commune doit re-délibérer au sujet du budget primitif 2021. Ainsi, les chiffres présentés sont inchangés en section de fonctionnement tandis que la section d'investissement augmente ses dépenses du montant des restes à réaliser (542 798.86 €) et ses recettes d'un même montant correspondant au résultat de clôture 2020 amputé par erreur des restes à réaliser.

M. le Maire présente le projet de Budget Primitif 2021 :

- Section de fonctionn. : 1 498 550.00 €
- Section d'investiss. : 2 693 864.86 €
- Budget Primitif global : 4 192 414.86 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule la délibération n°11.02-25/03/2021 du 25 mars 2021, approuve le budget Primitif 2021 en fonctionnement et en investissement.

### N° 05 : Budget Assainissement : Modification de l'affectation du résultat 2020

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que sur le budget voté en mars, les restes à réaliser n'ont pas été réintégrés dans le BP 2021. Techniquement, c'est le résultat 2020 qui les avait pris en charge. Le Trésor Public demande

# Comptes-rendus de conseil municipal

à la commune de rectifier cette écriture en reportant l'intégralité du résultat d'investissement et en réintégrant les restes à réaliser dans le BP.

M. le Maire expose que le compte administratif 2020 présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 25 832.90 euros, et en section d'investissement un excédent de 40 297.48 euros. Le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

- Reporter au compte 002 « résultat d'exploitation de la section de fonctionnement reporté » le déficit de fonctionnement d'un montant de 25 832.90 euros.
- Reporter au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » l'excédent d'investissement d'un montant de 40 297.48 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- annule la délibération n°16.02-25/03/2021 du 25 mars 2021;
- approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2020 précisé ci-dessus;

## **N° 06 : Budget Assainissement : Modification du Vote du Budget primitif 2021**

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que sur le budget voté en mars, les restes à réaliser n'ont pas été réintégrés dans le BP 2021. Techniquement, c'est le résultat 2020 qui les avait pris en charge. Le Trésor Public demande à la commune de rectifier cette écriture en reportant l'intégralité du résultat d'investissement et en réintégrant les restes à réaliser dans le BP.

M. le Maire expose que la commune doit redélibérer au sujet du budget primitif 2021. Ainsi, les chiffres présentés sont inchangés en section de fonctionnement tandis que la section d'investissement augmente ses dépenses du montant des restes à réaliser (1 965.00 €) et ses recettes d'un même montant correspondant au résultat de clôture 2020 amputé par erreur des restes à réaliser.

M. le Maire présente le projet de Budget Primitif 2021 :

- Budget de fonctionnement : 203 269.62 €
- Budget d'investissement : 114 881.31 €
- Budget Primitif global : 318 150.93 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- annule la délibération n°19.02-25/03/2021

du 25 mars 2021;

- approuve le budget Primitif 2021 en fonctionnement et en investissement ;

## **N° 07 : Budget Maison Médicale : Modification de l'affectation du résultat 2020**

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que sur le budget voté en mars, les restes à réaliser n'ont pas été réintégrés dans le BP 2021. Techniquement, c'est le résultat 2020 qui les avait pris en charge. Le Trésor Public demande à la commune de rectifier cette écriture en reportant l'intégralité du résultat d'investissement et en réintégrant les restes à réaliser dans le BP.

M. le Maire expose que le compte administratif 2020 présente un déficit de fonctionnement d'un montant de 12 681.16 euros, et en section d'investissement un déficit de 239 307.28 euros. Le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

- Reporter au compte 002 « résultat d'exploitation de la section de fonctionnement reporté » le déficit de fonctionnement d'un montant de 12 681.16 euros.
- Reporter au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » le déficit d'investissement d'un montant de 239 307.28 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- annule la délibération n°23.02-25/03/2021 du 25 mars 2021;
- approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2020 précisé ci-dessus;

## **N° 09 : Achat de carte cadeau**

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose qu'en prévision d'une naissance dans la famille d'un agent, il souhaite proposer l'achat d'une carte cadeau de 50€.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'achat d'une carte cadeau pour un montant de 50€.

## **N° 10 : Avis sur un projet de voirie poids lourds – Déviation rue des écoles à Montreuil-sur-Ille**

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose qu'une rencontre avec plusieurs maires a été organisée le 27 mars 2021, pour expliquer le projet de fermeture de la rue des écoles de la commune de Montreuil-sur-Ille et la nécessité

de proposer un nouveau trajet de transit pour les poids lourds.

Montreuil-sur-Ille souhaiterait un raccordement de la D221 à la D106 à l'ouest du viaduc. Le Département envisage un passage à l'est sur le viaduc, ce qui n'est pas prioritaire ni suffisant pour Montreuil-sur-Ille.

Les deux raccordements apparaissent complémentaires. Chacun, indépendamment l'un de l'autre n'apparaît pas suffisant.

M. le Maire propose d'émettre les observations suivantes :

- Une priorisation de l'utilisation de la D106 par les poids lourds pour ne pas détériorer les réseaux souterrains et aménagements urbains des différentes communes traversées par la D221 (Aubigné, Montreuil-sur-Ille, Guipel, Hédé).
- L'élargissement de la D521 proposé par le Département semble réalisable à court terme, prolongé par le contournement à l'est de Montreuil-sur-Ille entre les départementales D221 et D12.
- Le projet sur la partie départementale à créer à l'ouest de la voie ferrée entre les départementales D106 et D221 serait complémentaire, pour la desserte de la zone d'activité du Stand et le développement à l'ouest de la commune de Montreuil-sur-Ille.
- Il paraît important au conseil municipal d'avoir une réflexion sur le transit poids lourd sur la départementale au niveau du lieu-dit Le Champ Fleuri

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le vœu ci-dessus.

## **Questions diverses**

- M. le Maire informe les conseillers qu'en raison des protocoles sanitaires, les élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021 auront lieu dans la salle polyvalente pour les deux bureaux de vote.

- M. Durand fait un point sur les travaux du cimetière qui avancent bien. Les enrobés dans les allées viennent d'être posés. Le portail est sur le point d'être rénové par l'entreprise BSR de Montreuil-le-Gast. Il devrait être remis en place pour la Fête de la Rosière.

- M. Clolus informe le Conseil que les premières réunions préparatoires au chantier de la rue du Rocher vont commencer sous peu. Un courrier va être envoyé aux riverains pour leur demander d'informer la mairie s'ils envisagent de se raccorder au gaz de ville, afin d'anticiper les travaux. Par

ailleurs, les riverains seront conviés à une réunion d'information concernant les modalités d'utilisation de la rue pendant les travaux.

- M. le Maire informe le Conseil de la possibilité de candidater pour accueillir une voiture électrique de la CCVIA en auto-partage au profit des habitants. Le seul coût qui incomberait à la commune serait l'installation d'une borne de recharge électrique, différente de celle installée près de l'Église. Le Conseil se prononce favorablement.

- M. Clolus fait état de l'embauche de 2 agents en charge de l'entretien des espaces verts pour une durée de 6 mois.

- M. Clolus fait état de la visite d'inspection des bâtiments par le CDG35 le jeudi 20 mai. Il relate les points positifs et notamment, les efforts consentis par la commune depuis la dernière inspection. Cependant, le point problématique reste l'absence de locaux décents pour les services techniques, l'absence de vestiaire et le non-respect de la réglementation en vigueur en la matière.

- Mme Margolis rappelle les dates des journées écocitoyennes pour lesquelles les inscriptions sont toujours possibles.

- M. Dugué indique que la fête de la musique aura lieu le samedi 19 juin, en extérieur sur le parking de la salle polyvalente.

**Fin de la séance : 22h15**

## Conseil municipal du 17 juin 2021

Le 17 juin 2021, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Montreuil-le-Gast, légalement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle polyvalente de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel Henry.

Assistaient à la séance : MM Lionel Henry, Jean-Yves Clolus, Anita Oblin, Jean-Luc Dugué, Carole Piguél, Pierre Fontaine, Anne Margolis, Jean-Luc Geffroy, David Le Gall, Stéphanie Aminot, Éric Durand, Delphine Beaudoin, M. Jean-Marc Detoc, Morgane Calvez, Kevin Renouard et Vicky Renault.

Absente excusée : Mme Catherine Lucas  
Absente : Mme Laetitia Tabart

Pouvoirs : Mme Catherine Lucas donne

pouvoir à Mme Delphine Beaudoin

Secrétaire de séance : M. Kévin Renouard

### N° 01 : Approbation du PV du 20/05/2021

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire soumet le PV de la séance du 20 mai 2021. Ce dernier n'appelle pas d'observations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 20 mai 2021.

### N° 02 : Vote du Compte Administratif 2020

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que les opérations ayant mené à la modification du budget au mois de mai ont été également repérées par le trésor public sur les opérations 2020. Ainsi, le résultat reporté de 2019 sur le BP 2020 fut amputé par erreur du montant des restes à réaliser 2019. C'est donc la somme de 19 924.57 € qui n'a pas été réintégrée au BP 2020. Mécaniquement, elle ne se retrouve pas dans le CA 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2020 du Budget Principal.

### N° 03 : Budget principal : Modification de l'affectation du résultat 2020

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que sur le budget voté en mars, les restes à réaliser n'ont pas été réintégrés dans le BP 2021. Techniquement, c'est le résultat 2020 qui les avait pris en charge. Le Trésor Public demande à la commune de rectifier cette écriture en reportant l'intégralité du résultat d'investissement et en réintégrant les restes à réaliser dans le BP.

M. le Maire expose que le compte administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 405 133.18 euros, et en section d'investissement un excédent de 739 165.34 euros. Le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

- affecter l'excédent de fonctionnement au compte 1068 en investissement «Excédents de fonctionnement capitalisés» pour la totalité soit 405 133.18 euros.

- reporter au compte 001 «solde d'exé-

cution de la section d'investissement reporté» l'excédent d'investissement d'un montant de 739 165.34 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule la délibération n°03.04-20/05/2021 du 20 mai 2021; approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2020 précisé ci-dessus;

### N° 04 : Budget principal : Modification du Vote du Budget primitif 2021

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose qu'en raison de la modification de l'affectation de résultat, la commune doit re-délibérer au sujet du budget primitif 2021. Ainsi, les chiffres présentés sont inchangés en section de fonctionnement et en section d'investissement

- Section de fonctionn. : 1 498 550.00 €
- Section d'investiss. : 2 693 864.86 €
- Budget Primitif global : 4 192 414.86 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- annule la délibération n°06.04-20/05/2021 du 20 mai 2021;

- approuve le budget Primitif 2021 en fonctionnement et en investissement.

### N° 05 : Choix du Maître d'œuvre du nouveau restaurant scolaire

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire présente le tableau de notation des offres suite à l'appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre du futur restaurant scolaire. Les offres ont été reçues en mairie le 7 juin, dépouillées et analysées le 8 et le 9. Le 10 juin, un comité restreint a déterminé les 3 architectes retenus pour passer les auditions. Ces dernières se sont tenues le lundi 14 juin. La CAO s'est réuni le mercredi 16 juin afin de proposer au conseil le nom de l'architecte retenu selon le tableau final de notation ci-dessous.

Cabinet	Points	Classement
Petr	68,00	4
Louvel	67,01	6
Magma	79,87	2
Maillet	61,28	8
Dear	78,79	3
Michot	66,51	7
Launay	81,60	1
Pellerin	67,65	5

# Comptes-rendus de conseil municipal

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le choix du cabinet Couasnon-Launay.

## N° 06 : Validation du Projet Educatif De Territoire (PEDT) 2021-2025

Rapporteur : Mme Oblin

Mme Oblin présente le Projet Educatif De Territoire 2021-2025. Le projet éducatif territorial est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation sur les temps scolaires, péri et extrascolaires.

Le PEDT doit permettre de :

- Se connaître et de se faire connaître entre acteurs éducatifs : échanger sur les valeurs, les objectifs et les projets de chacun ;
- Être un espace de discussions, d'échanges et de mise en œuvre de projets communs ;
- D'articuler les différents temps de l'enfant : scolaires, péri et extrascolaires.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le PEDT 2021-2025.

## N° 07 : Validation des modifications des règlements intérieurs ALSH-Garderie-Cantine-Espace Jeunes

Rapporteur : Mme Oblin

Mme Oblin présente les règlements intérieurs ALSH-Garderie-Cantine et Espace Jeunes destinés, après modification, à intégrer le portail famille de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les règlements intérieurs ALSH-Garderie-Cantine-Espace Jeunes.

## N° 08 : Tarifs ALSH-Garderie-Cantine pour l'année scolaire 2021-2022

Rapporteur : Mme Oblin

Mme Oblin présente les tableaux tarifaires de l'ALSH-Garderie-Cantine pour l'année 2021-2022. Ces modifications interviennent dans une volonté d'harmonisation des tarifs et de synchronisation avec la mise en place du portail famille.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les tableaux modifiés des tarifs de l'ALSH, de la garderie et de la cantine

## N° 08 : Tarifs Restaurant Scolaire

RESTAURANT SCOLAIRE			
Enfants Montreuillais			
Quotient familial	2020	2021	09-21/08-22
0 à 199 €	2,71 €	2,73 €	1,00 €
200 € à 499 €	3,17 €	3,20 €	
500 € à 799 €	3,60 €	3,63 €	3,67 €
800 € à 1 099 €	3,93 €	3,97 €	4,01 €
1 100 € à 1 399 €	4,13 €	4,17 €	4,22 €
1 400 € et plus	4,56 €	4,60 €	4,65 €
Enfants Extérieurs			
Quotient familial			
0 à 199 €	3,93 €	3,97 €	4,22 €
200 € à 499 €	4,13 €	4,17 €	
500 € à 799 €			5,12 €
800 € à 1 099 €	5,02 €	5,07 €	
1 100 € à 1 399 €			
1 400 € et plus			
Adultes			
Repas Adultes	5,02 €	5,07 €	5,12 €
Repas Anciens	7,95 €	8,03 €	8,11 €
repas personnel	3,03 €	3,06 €	3,09 €
GARDERIE			
	2020	2021	09-21/08-22
De 7h30 à 8h30	1,11 €	1,12 €	1,13 €
A 16h15 avec le goûter	1,97 €	1,99 €	2,01 €
De 17h30 à 19h00	1,11 €	1,12 €	1,13 €

pour l'année scolaire 2021-2022

- dit que ces tarifs prendront effet au 1er septembre 2021.

## N° 09 : CCVIA : Validation du projet de Projet de Territoire

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire présente le projet du Projet de Territoire de la CCVIA. Il s'agit plus d'une actualisation que d'une réécriture intégrale du Projet de Territoire. Ce dernier s'établit sur 4 axes déclinés en plusieurs thématiques :

- Axe 1 : Un territoire Durable
- Axe 2 : L'attractivité économique pour de l'emploi pérenne
- Axe 3 : Un territoire à vivre pour tous
- Axe 4 : Promotion et rayonnement du territoire

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au Projet de Territoire proposé par la CCVIA.

## N° 10 : CCVIA : Modification de la charte de gouvernance

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose qu'en 2017, les 19 communes membres ont signé une Charte de gouvernance «Élaborer le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal au service du Projet de territoire du Val d'Ille - Aubigné». Cette charte a pour objectif d'organiser les grandes lignes du processus décisionnel pour l'élaboration et le suivi du PLUi de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

La première modification du PLUi a mis en évidence le besoin de préciser le processus décisionnel lors des procédures d'évolution du PLUi. Les évolutions de la charte de gouvernance ont été débattues en conférence des maires du 3 mars 2021 et approuvées par le Conseil communautaire du 11 mai 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de la charte de gouvernance de la CCVIA.

## N° 11 : Convention Enedis

Rapporteur : M. Henry

M. le Maire expose que l'Office notarial de la Visitation, à Rennes, a été sollicité par la société dénommée Enedis (anciennement ERDF), afin d'établir un acte notarié portant sur la mise en place d'une ligne électrique souterraine, sur une parcelle appartenant au domaine privé de la commune, cadastrée section A numéro 2105.

La convention sous seing privé signée avec Enedis n'a pas été encore publiée au Service de la publicité foncière.

Sur demande, et aux frais exclusifs d'Enedis, il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation.

## N° 08 : Tarifs Centre de Loisirs

ALSH	2021					01/09/2021 -- 31/08/2022			
	Enfant Montreuillais et commune avec convention					Enfant Montreuillais			
	Journée		Matin	Après-midi	Mercredi Matin / après-midi avec repas	Journée		demie-journée	
Quotient familial	avec repas	sans repas				avec repas	sans repas	avec repas	sans repas
Inférieur à 200 €	6,06 €	3,32 €	2,39 €	2,93 €	5,67 €	6,12 €	5,12 €	2,96 €	3,96 €
200 € à 500 €	9,84 €	6,64 €	4,02 €	4,56 €	7,78 €	9,93 €	8,93 €	4,61 €	5,61 €
500 € à 800 €	11,47 €	7,84 €	4,56 €	5,11 €	8,75 €	11,59 €	7,92 €	5,17 €	8,84 €
800 € à 1 100 €	13,35 €	9,38 €	5,39 €	5,97 €	9,94 €	13,48 €	9,47 €	6,03 €	10,04 €
1 100 € à 1 400 €	14,62 €	10,45 €	5,97 €	6,47 €	10,65 €	14,77 €	10,55 €	6,54 €	10,76 €
1 400 € et plus	15,49 €	10,89 €	6,47 €	7,02 €	11,62 €	15,64 €	10,99 €	7,09 €	11,74 €
Enfants extérieurs									
Quotient familial	Journée		Matin	Après-midi	Mercredi Matin / après-midi avec repas	Journée		demie-journée	
Inférieur à 200 €	avec repas	sans repas				avec repas	sans repas	avec repas	sans repas
200 € à 500 €	15,49 €	11,86 €	6,58 €	7,12 €	10,75 €	17,36 €	13,14 €	8,00 €	12,22 €
500 € à 800 €	17,36 €	13,40 €	7,38 €	7,92 €	11,89 €				
800 € à 1 100 €									
1 100 € à 1 400 €	19,49 €	14,88 €	8,49 €	9,02 €	13,62 €	19,49 €	14,37 €	9,11 €	14,23 €
1 400 € et plus									

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'acte authentique qui régularisera la convention sous seing privé avec Enedis.

### Questions diverses

- M. le Maire évoque la convention entre l'AMF, le SDE et Orange. Ce dernier propose le choix aux communes de devenir propriétaire des réseaux et infrastructures en échange d'un loyer sous forme de RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public) ou de rester propriétaire, en assumant le coût des réparations en échange d'un loyer. Les réflexions sont en cours sur une problématique n'offrant aucun avantage quelle que soit l'option choisie. Les communes alentours sont dans une expectative identique.

- M. le Maire va proposer une réunion le 12 juillet prochain afin de trouver une solution pour l'implantation d'une antenne Orange avec les différents propriétaires fonciers du sud du bourg.

- M. le Maire va proposer une réunion le mercredi 30 juin, à 20h, à la salle polyvalente afin de présenter les projets de pistes cyclables vers Melesse et La Mézière.

- Mme Oblin informe le Conseil qu'en raison des opérations de mise en réseau des médiathèques de la CCVIA, la médiathèque de Montreuil-le-Gast sera fermée du 31 août au 13 septembre 2021.

- Mme Oblin informe le Conseil que le portail famille a ouvert ses portes le mardi 15 juin. Les familles ont commencé le processus d'inscription. Mme Oblin tient à remercier le travail important fourni par les agents au cours de cette opération.

- Mme Oblin évoque la fête du patrimoine du 25 septembre pour laquelle une réunion aura lieu le mardi 22 juin à 20h en salle du conseil.

- Mme Margolis évoque la journée écocitoyenne du 29 mai qui s'est bien déroulée au menu désherbage et plantations de plantes aromatiques. Une nouvelle journée est organisée le samedi 19 juin.

- M. Dugué évoque la fête de la musique du 19 juin 2021 à la salle de sport.

- M. Dugué informe le conseil de la tenue d'une réunion pour l'attribution des salles la saison prochaine avec les associations concernées le jeudi 1er juillet.

- M. Clolus informe le conseil que le

terrain d'honneur de football est dans un état qui nécessite une intervention importante pour laquelle des devis sont en cours. Il les présentera au Conseil prochainement.

**Séance levée à 22h35**

## Parcours "Les Arts au fil de l'eau" cet été sur le canal

En 2021, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné invite des artistes à construire un parcours artistique éphémère le long du Canal d'Ille-et-Rance. Les œuvres installées du 12 juin au 15 octobre, proposeront aux visiteurs et aux touristes de passage de porter un autre regard sur un paysage et un patrimoine familial.

Venez découvrir les œuvres originales installées le long du canal d'Ille-et-Rance entre l'écluse de Saint-Germain-sur-Ille et la Plouisière à Guipel.

### Les Mouettes

De grandes ailes blanches articulées par une petite mécanique, Un mouvement aérien, Un envol symbolique, Une sensation de légèreté et de liberté... Hypnotiques et audacieuses, elles ne passent pas inaperçues et font naître des hypothèses farfelues. Poétiques, elles habillent l'espace public pour attiser la curiosité des passants, et inviter à la flânerie. Et si c'était près de chez vous ? Composées d'acier, d'aluminium et de mousse, ces mouettes, qui ont plus l'allure d'albatros (4m d'envergure), sont conçues pour la mobilité.

Installation : A partir du 8 juin  
Sites : écluses de Bouessay, Saint-Médard-sur-Ille et Langager

### La Sonothèque Nomade

La Fausse Compagnie est en résidence sur le territoire du 9 juin au 4 juillet pour la Sonothèque Nomade. La Sonothèque Nomade c'est l'itiné-

rance d'un couple d'artistes qui collecte des chants et des berceuses à travers les langues du monde.

Colporteurs de notre humanité et de sa diversité, Carine Henry et Jérôme Bouvet voyagent avec leur instrumentarium forain Stroh à pavillon. Ils inventent des espaces buissonniers d'enregistrement et d'écoute de chants a capella d'ici et d'ailleurs.

### Le Porte voix-géant

C'est un pavillon en bois géant, un amplificateur mécanique, une construction in situ qui servira de support au projet de Sonothèque Nomade de la Fausse Cie qui sera en résidence sur le territoire d'avril à octobre. C'est une trace, un geste forain, une curiosité géopoétique, laissée dans un lieu ou un paysage, pendant un temps donné.

Les éléments constitutifs du Porte-voix géant sont liés entre eux par couture. Cette technique très ancienne était notamment pratiquée dans la construction de pirogues ou de canoës d'écorces.

### Contact :

*Morgane Delamarre-Jaouen, chargée du développement culturel  
Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné : 02 99 69 58 94*

*La Sonothèque Gourmande (crédit photo : Collectif les Oeils)*



## Site internet [www.montreuil-le-gast.fr](http://www.montreuil-le-gast.fr) : donnez votre avis

La municipalité utilise plusieurs modes de communication : facebook, bulletin bimestriel et site internet. Le site actuel date d'il y a une dizaine d'années et accuse son âge. Surtout, la technologie utilisée n'est plus efficace en 2021 et le condamne à moyen terme. Avant de lancer un appel à candidatures pour un nouveau site internet, nous voulions avoir votre avis. Vous pouvez nous retourner ce petit questionnaire et nous faire parvenir vos commentaires.

1) Vous êtes utilisateur du site internet municipal actuel de la Commune. A quelle fréquence le consultez-vous ?

- Au moins une fois par semaine
- Une à deux fois par semaine
- Au moins une fois par mois
- Quelques fois par an
- Jamais

2) Selon vous, un site internet doit être actualisé au moins :

- Une fois par mois
- Une fois par semaine
- Tous les jours

3) Quels types d'informations motivent vos recherches ?

- Associations
- Informations liées à la Communauté de communes
- Recherche des documents administratifs
- Actualité municipale
- Agenda des manifestations
- Contacts de professionnels
- Archives des bulletins municipaux
- Informations purement communales (compte-rendus conseils-municipaux, arrêtés,...)
- Histoire, patrimoine
- Autres

4) Consultez-vous les liens vers des sites externes ?

- Oui
- Non

5) Si oui, vers quels sites internet externes vous connectez-vous le plus souvent ?

- Portail Famille
- Marchés publics
- Page facebook
- Communauté de communes
- Médiathèque municipale / réseau de bibliothèques
- Autre

6) Consultez-vous les documents des années précédentes stockés sur le site (bulletins municipaux, comptes-rendus des conseils municipaux antérieurs) ?

- Oui
- Non

7) Proposer une navigation par profil d'utilisateur vous apparaîtrait :

- Superflue
- Plus pratique

8) Offrir la possibilité de concertations publiques en lien avec des sujets d'intérêt communaux en ligne vous paraîtrait :

- Superflue
- Intéressante

9) Sur quel support consultez-vous le plus souvent le site internet de la commune ?

- Ordinateur
- Tablette
- Smartphone

10) Page Facebook. Etes-vous abonné ?

- Oui
- Non

11) Pouvez-vous faire un commentaire sur celle-ci ?

.....  
.....  
.....  
.....

10) Au fil de vos consultations internet, peut-être avez-vous remarqué un site communal digne d'intérêt. Le(s)quel(s) ? Pour quelle raison ?

.....  
.....  
.....  
.....

11) Seriez-vous intéressé.e pour rejoindre un groupe de travail pour l'étude du futur site internet ?

- Oui
- Non

12) Avez-vous des compétences particulières en informatique / web ?

- Oui
- Non

13) Si vous êtes intéressé.e, vous pouvez confirmer votre candidature en laissant vos coordonnées :

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....



## Le champion Thom Gicquel à l'école Arc-en-Ciel

**Lundi 17 mai 2021, les élèves de l'école Arc en ciel ont reçu la visite de Thom Gicquel, joueur de badminton français qualifié pour les JO de Tokyo en double mixte avec sa partenaire Delphine Delrue.**

Impressionnés, les enfants ont pu interroger Thom et ainsi découvrir le parcours de ce jeune champion. Thom a découvert le badminton en famille vers 7- 8 ans. Collectionnant déjà beaucoup de titres dans les catégories jeunes (champion de France en minimes), il décide de quitter le cocon familial pour aller au collège de Dinard et ainsi intégrer le pôle espoir. Il continuera sa progression en rejoignant le pôle France à Talence. Enfin, il poursuivra son parcours à l'INSEP (centre de formation des sportifs de très haut niveau). Là, il se spécialise en double mixte avec sa partenaire Delphine Delrue. Il n'aime pas trop le simple (trop de défaites...). Il faut beaucoup d'heures d'entraînement et de musculation pour arriver à ce niveau. Après leur victoire à l'Open de Suisse à Bâle, Thom et Delphine ont définitivement décroché leur place pour les JO de Tokyo. Ils ont d'ailleurs intégré le top 10 mondial dans la catégorie double mixte. Jamais une paire française n'avait atteint ce niveau !

Thom a apporté 4 de ses maillots qu'il a dédiés aux élèves. Ceux-ci sont très fiers de voir ces maillots ornés ainsi leurs classes respectives. Merci à ce grand champion qui avec sa partenaire seront fortement soutenus par les élèves de l'école Arc en ciel lors des prochains JO de Tokyo !

## Opération "Nettoyons notre commune"

**Vendredi 28 mai 2021, tous les élèves de l'école Arc en ciel sont allés nettoyer la commune de Montreuil-le-Gast.**

C'est une action citoyenne qui permet de sensibiliser les petits et les grands de l'importance de respecter l'environnement et de comprendre que les déchets doivent être déposés dans les poubelles et non jetés dans la nature. S'ils sont triés ils pourront être recyclés.

La matinée, les élèves de petite section sont restés dans l'enceinte de l'école. Ils ont ramassé les déchets des cours de récréation. Les élèves de Moyenne section et grande section, sont allés autour des terrains de foot, au city park et autour de la salle polyvalente et de la salle sports.

L'après- midi, les classes de CP, CE1, CE2 CM1 et CM2, se sont déployées dans les lotissements, la zone industrielle du village, autour de l'étang, sur la route de la Mézière, autour de la mairie et de l'église et dans l'éco hameau.

Les élèves ont trouvé des masques, beaucoup de mégots de cigarettes, des morceaux de verre, des bouteilles de soda, des morceaux de plastique, des papiers, des capsules de bouteilles, des enjoliveurs de voiture, des couvercles de composteur...

A la fin de la journée, les déchets ont été triés et Christian, du service des espaces verts est venu récupérer la collecte des déchets pour l'emmener à la déchèterie de Melesse.

Les élèves étaient très fiers d'avoir participé à ce temps citoyen qui a permis d'embellir leur village.

Un grand merci aux nombreux parents qui ont répondu présents pour accompagner les classes et ont apporté un soutien logistique très appréciable.



## Rencontre avec M. Bourget

Mardi 1er juin, suite à notre journée "Nettoyons notre commune", nous avons accueilli à l'école Monsieur Christian Bourget, employé communal et responsable des espaces verts de la commune ainsi que du ramassage des déchets.

Il occupe ce poste depuis longtemps, c'est un métier difficile car très physique mais il aime son travail.

Les élèves des classes élémentaires qui avaient préparé cette entrevue lui ont posé des questions auxquelles il a répondu avec enthousiasme.

Le travail d'entretien est saisonnier : l'hiver, M. Bourget s'occupe de la taille des arbres et des haies, le printemps, ce sont les tontes des pelouses et le fleurissement ainsi que le débroussaillage. En été se rajoute l'arrosage, trois fois par semaine. Pour les mauvaises herbes, M. Bourget utilise parfois un rotofil, les produits phytosanitaires ne sont plus utilisés et certaines parcelles d'herbe ne sont pas coupées pour conserver la biodiversité (des végétaux et des animaux). Lorsque les plantes sont malades, il n'utilise pas de produits pour les soigner. Ce travail est réalisé dans tous les quartiers et le bourg ainsi que l'école (le mercredi).

### Contact :

Catherine Garçon. Directrice École Arc en ciel,  
02 99 66 69 09 ; [ecole.0350366h@ac-rennes.fr](mailto:ecole.0350366h@ac-rennes.fr)



## Ecole de musique Allegro

L'école de Musique Allegro organise les inscriptions pour l'année prochaine à partir du 25 mai 2021.

"Chers amis musiciens, ou bientôt musiciens ! L'heure est venue de penser à l'année prochaine ! Quel instrument allez-vous découvrir, ou redécouvrir ? Allegro organise ses inscriptions (dans le respect des règles sanitaires), avec possibilité d'assister à un cours pour découvrir les instruments (sur rendez-vous). Venez découvrir les différentes formules autour d'instruments variés, de musique d'ensemble et du chant ! Venez nous rejoindre pour célébrer la musique, vous détendre, découvrir, améliorer votre pratique, revivre !"

Contact : [allegrovaldille@orange.fr](mailto:allegrovaldille@orange.fr) ; 02 99 13 24 89 ; [www.ecole-allegro.fr](http://www.ecole-allegro.fr)

## Passage de la Balayeuse

La balayeuse passera dans les rues du centre-bourg les jeudis 15 juillet et 19 août. Afin de permettre le meilleur nettoyage possible, il est demandé de ne pas stationner dans les rues du centre, notamment la rue des Lilas.

## Recensement militaire

Les jeunes filles et jeunes hommes ayant 16 ans cette année, doivent se présenter à la mairie pour le recensement militaire, après le jour de leur anniversaire. Se munir de la carte d'identité et du livret de famille.

# Associations

## Des nouvelles du FEP

"Malgré une année compliquée, nous avons réussi à maintenir presque toutes les activités.

Nous nous sommes adaptés en proposant des vidéos et des visios. Les activités pour les adultes ont pu reprendre le 9 juin dans la salle des sports. L'association réfléchit à une proposition pour la rentrée prochaine pour les renouvellements.

Nous vous donnons RDV le samedi 4 septembre 2021 lors du forum pour les inscriptions.

Bel été"

Élisabeth Flocon, présidente du FEP

## FEP Section Art Floral

Les cours d'art floral vont reprendre. Il y aura 1 atelier par mois, le samedi matin à 9h30 (dates à définir) d'octobre à mars inclus.

La cotisation est de 5 euros à verser à l'ordre du FEP. Nous réalisons des compositions en fonction des saisons ou d'événements. N'hésitez pas à rejoindre notre groupe.

Il pourra également être envisagé des ateliers pour les enfants au moment de Noël et Pâques.

Contact :

Christine Billon, 06 77 15 47 58

## FEP Arts Plastiques : bilan de la première année

L'atelier arts plastiques s'est intéressé cette année à l'univers des animaux domestiques et sauvages, pour les réaliser en terre cuite, dans leur milieu naturel par le biais de construction de maquettes en papier mâché peint. Mais c'était également une année particulière où il a fallu s'adapter à plusieurs reprises à la situation.

Ainsi de nombreux ateliers se sont déroulés en extérieur cet hiver, et les enfants ont découvert le land art. Des créations de matériaux naturels ont été installées près de l'étang, des séances d'Action painting (dans l'esprit du dreeping de Pollock) ont eu lieu afin de bouger tout le corps !

Nous avons même fait un atelier à la ferme du P'tit Gallo pour "croquer" le petit veau d'un jour, les porcelets et le chien du domaine ! Enfin les enfants ont pu créer à distance des réalisations collectives, visibles sur le blog : [arzenco.monsite-orange.fr](http://arzenco.monsite-orange.fr)

Un grand bravo à Geneviève, aux enfants, et à leurs familles qui se sont adaptés tout au long de l'année, et qui ont été créatifs, et



se sont bien amusés. L'atelier se poursuivra dès la rentrée, le mercredi matin avec une séance de 1h pour les 4-6 ans, et 1h30 pour les 7-11 ans.

Contact :

Gwen Delots ; [gdelots@gmail.com](mailto:gdelots@gmail.com)

## Zumba : la reprise à Montreuil

Depuis le mois d'octobre dernier, les cours de zumba ont été annulés, comme toutes les activités en groupe. A partir du 9 avril, Elodie nous a proposé des cours sur le terrain de foot de Gévezé (merci à Gévezé de nous avoir accueilli) et depuis le 20 mai nous avons pu reprendre les cours de zumba à Montreuil-le-Gast le mercredi sur le terrain de foot, de 19h15 à 20h15. Désormais, nous allons pouvoir reprendre nos anciennes habitudes avec les cours dans la salle de 20h à 21h. Quel bonheur de pouvoir retrouver le groupe pour se dépenser !

Contact :

Élisabeth Flocon, présidente du FEP ; 02 99 66 00 54





## Les concerts reprennent à Montreuil

Les associations Croq'la Zic, FEP et Comité des Fêtes ont organisé le 19 juin dernier la Fête de la musique qui a eu lieu dans la salle des sports du fait du mauvais temps.

Une centaine de Montreuillais se sont déplacés pour soutenir le monde de la culture qui, enfin, a pu redémarrer après plus d'un an et demi sans événement à la salle de Montreuil.

Les organisateurs remercient Outroduction et son style déjanté, Bakuro et leur énergie débordante ainsi que Kewene et leur rock décoiffant !

Merci aussi à la municipalité pour son écoute, le prêt de la salle et sa disponibilité ; à Technik'Son pour toute la technique son et lumières ; à l'ensemble des bénévoles, membres des associations organisatrices ou non, sans qui un événement comme celui-ci n'aurait pu avoir lieu.

Rendez-vous l'année prochaine !

## Croq'la Zic recrute pour la rentrée

Après une année compliquée pour tous, Croq'la Zic a fait le choix de proposer le remboursement des cours qui n'ont pu être dispensés à cause du Covid.

Concernant la rentrée, les pré-inscriptions sont ouvertes et doivent se faire en ligne sur le site internet de l'association. A noter que les adhérents 2020-21 sont prioritaires sur les créneaux individuels.

Laurent, Réjane et Olivier ont décidé de quitter l'association. Croq'la Zic les remercie très sincèrement pour tout le travail effectué depuis de nombreuses années au sein de l'association et leur souhaite beaucoup de réussite dans leurs nouveaux projets !

Croq'la Zic est donc à la recherche de 2 ou 3 professeurs pour la rentrée pour des cours d'éveil-musical, multi musique, piano et guitare. Les débutants sont acceptés et toutes les candidatures seront étudiées. Lettre de motivation et CV à envoyer par mail avant le 17 Juillet.

### Contact :

Pierre Oblin ; 07 68 78 88 23 ; croq.lazic@gmail.com ; www.croqlazic.com ; www.facebook.com/croq.lazic



## L'actu du Tennis Club

Avec les beaux jours et les différentes phases du déconfinement, les cours ont pu reprendre progressivement pour tous, d'abord en extérieur en profitant des beaux jours, puis en salle dès que le temps ou la lumière n'étaient plus au rendez-vous. La saison se poursuivra jusqu'au 11 juillet afin de rattraper les cours au maximum.

L'organisation de la saison prochaine se prépare avec l'ouverture des inscriptions. Les tarifs de cette année seront maintenus pour les adhérents qui s'inscriront avant le 10 juillet. Les équipes commencent à s'organiser avec l'engagement d'une équipe sénior plus dans le championnat qui débutera dès septembre.

En juin, le club a proposé aux écoles du village et des villages environnants des séances de découverte du tennis gratuites pour les enfants dès 3 ans.

D'autre part, Benoit notre entraîneur organise un tournoi pyramide réservé à tous les joueurs de 4ème série consistant à faire le plus de matchs possibles sur la base de défis à des joueurs mieux classés. Ce tournoi se poursuivra tout l'été. Les adhérents intéressés peuvent se rapprocher de Benoit pour s'inscrire, si ce n'est déjà fait.

### Contact :

Antoine Isidor ; 06 86 82 60 63 ; tennismontreuillegast@laposte.net

## Le Club des Aînés : les activités de la rentrée

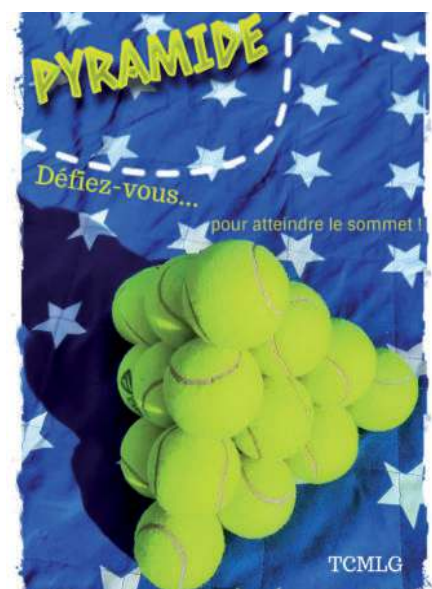
La salle polyvalente n'étant pas disponible en juillet (occupation par le centre de loisirs) et en août (préparation de la Fête de la Rosière), les réunions du jeudi du Club de l'Amitié de Montreuil-le-Gast, ne reprendront que le 9 septembre, après la fête de la Rosière. Si bien sûr les mesures sanitaires l'autorisent et en respectant le protocole en vigueur. Les autres salles disponibles ne sont pas assez grandes pour respecter la distanciation.

Pour la rentrée, voici les animations prévues (toujours sous réserve) :

- lundi 13/9 : à 15h. spectacle cabaret "Les Petites Folies" à Pacé, avec la compagnie "Tous en scène". 25€. S'inscrire avant le 30 août.
- mercredi 15/9 : pique-nique à Feins (informations ultérieures)
- mardi 28/9 : repas "tête de veau" à Cardroc
- mardi 14/12 : repas de Noël à Cardroc (feuilles d'inscription remises ultérieurement).

### Contact :

Eugène Chenard : 02 99 66 90 42



### Foulées nature de la Rosière

Notez déjà la date du samedi 4 septembre 2021 ! Les Foulées sont organisées par le club de jogging Galoupaden avec une épreuve de course à pied de 9,9 km en individuel ou en relais Duo.

Nouveau parcours de 5 Km passant par l'étang et création d'un relais Duo pour permettre aux coureurs moins aguerris de participer aux foulées en parcourant 5 Km à condition de s'inscrire avec une autre personne. La course est ouverte à toute personne licenciée ou non, née en 2005 ou avant (cadets, juniors, espoirs, seniors et masters). Pour les mineurs une autorisation parentale permettant de participer à la course est obligatoire.

La présentation d'un certificat médical est obligatoire pour les licenciés et non licenciés. Conformément à la loi 99-223 du 23 mars 1999, la présentation d'une licence FFA est obligatoire et devra, comme l'épreuve se déroule en Septembre, être accompagnée de la présentation d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an ou de sa photocopie. Pour les non licenciés la présentation d'un certificat de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an ou de sa photocopie est obligatoire. Une charte du coureur – Engagement Post Covid-19 devra également être signée par les coureurs. Toute inscription qui ne comportera pas ces documents ne pourra être prise en compte.

Le droit d'inscription est fixé à 9 Euros et 15 Euros pour le relais Duo. Les inscriptions sur place le samedi ne sont pas autorisées. Les inscriptions de l'épreuve de 9.9 Km se font uniquement sur le site [www.klikego.com](http://www.klikego.com).

Le chronométrage électronique par puce sera assuré par la société ChronoWest.

Deux autres courses réservées aux enfants seront proposées avec des distances adaptées en fonction de l'âge :  
1 kilomètre pour les 7-10 ans – Départ à partir de 15h00

2 kilomètres pour les 11-15 ans – Départ à partir de 15h30

Inscriptions pour les courses des enfants à partir de 14h00 sur le stade.

Pour les mineurs une autorisation parentale permettant de participer à la course est obligatoire.

Un lot sera offert à chaque participant passant la ligne d'arrivée.

#### Contact :

Xavier Piguel : 02 99 13 22 52

Vincent Bouffare : 02 99 66 93 28

Gaetan Calvez : 02 99 13 21 30

### La saison Théâtre s'achève en beauté

Alors que la section Adulte a dû remettre son spectacle à l'année prochaine, les cours de théâtre des jeunes se sont maintenus tant bien que mal, avec des interruptions dans l'année liées à la situation sanitaire, avec des cours en visio lorsque c'était possible, en présentiel depuis mai et leur motivation a payé !

Ils nous ont offert un spectacle ce vendredi 25 juin, en petit comité, pour le bonheur de leurs familles.

Un grand «Merci» à tous les petits artistes et à leur professeure Julie Michel pour ce beau moment, et rendez-vous au forum des associations pour les inscriptions de la prochaine saison.

Bel été à tous !



### Frelons asiatiques

La communauté de communes Val d'Ille-Aubigné prend en charge 100 % du coût de l'enlèvement des nids de frelons asiatiques actifs sur le territoire du 20 avril au 1er décembre 2020.

La prise en charge de l'enlèvement par le Val d'Ille Aubigné n'est pas possible :  
- S'il s'agit d'un nid de guêpes ou de frelons communs  
- Si la démarche n'a pas été respectée.

Contactez la FGDON 35 au 02 23 48 26 32

### Objets trouvés

Pensez à venir en mairie récupérer vos objets perdus : bijoux, clés, vêtements, lunettes,....

### Nuisances nocturnes

Les activités ne sont pas autorisées sur le plateau sportif après la tombée de la nuit (délibération du 11 juin 2020). Il est demandé à la gendarmerie d'y patrouiller et faire cesser les débordements.

### Bruits de comportement

L'article R1334-31 du Code de la santé publique sanctionne "les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage", à tout moment de la journée, même avant 22h. Ainsi, les bruits désinvoltes ou agressifs (dits "de comportement") pouvant provenir de chaînes hi-fi, d'appareils électroménagers constituent des infractions en raison de leur durée, répétition ou intensité de bruit. Un seul de ces trois critères suffit pour constituer une infraction (article R1336-7 du CSP). Le contrevenant encourt une amende de 3e classe de 450 euros pour ces bruits de comportement.

## Vie municipale...

### Fête du patrimoine du 25 septembre : nous recherchons des vélos anciens

La Fête du patrimoine, c'est le 25 septembre à Montreuil-le-Gast, autour du fournil. Nous en reparlerons dans le prochain numéro.

Dans le cadre de la journée du patrimoine, la municipalité accueillera l'atelier de réparation de vélo de la communauté de communes du Val d'Ille Aubigné. A cette occasion, la commission patrimoine est à la recherche de vieux vélos afin de créer une exposition. Si vous en possédez, merci de vous rapprocher de la mairie ou de prendre contact avec Mme Oblin : [adjoint.enfance.mlg35520@gmail.com](mailto:adjoint.enfance.mlg35520@gmail.com) ; 06 78 80 63 65

### UNC Montreuil-le-Gast Cérémonie du 8 mai

**La cérémonie du 8 mai 2021 à été célébrée avec un minimum de participants du fait de la crise sanitaire.**

Le maire Lionel Henry assisté du président Jean-Pierre Haicault ont rendu hommage aux morts en déposant une gerbe et en donnant la lecture du discours de la ministre et celui de l'UNC. Après la traditionnelle minute de silence, monsieur le maire a remis la médaille de bronze de porte-drapeau à M. René Blot. Lors de l'accueil à la mairie, M. Haicault a décerné la médaille de bronze du mérite de l'UNC à M. Bernard Misériaux, Trésorier de la section communale.

Les médailles d'Anciens Combattants de M. Chenard et M. Leray n'ont toujours pas été remises, faute de commémoration officielle normale et de présence de personnes habilitées à les remettre. Cela devrait être à l'occasion des cérémonies du 11 novembre prochain.

Nécrologie : Nous avons perdu notre camarade Léon Bénis dans sa 84e année : Porte drapeau en 1970, sous la Présidence de M. Bohuon, Vice-président en 1983, sous la présidence de M. Caillole et très actif à l'UNC tout au long de ces années Il avait reçu la Médaille de bronze et d'argent du mérite de l'UNC.

#### Contact :

Jean-Pierre Haicault, président : 06 18 01 34 84 / [jean-pierrehaicault@orange.fr](mailto:jean-pierrehaicault@orange.fr)



...le saviez  
vous ?

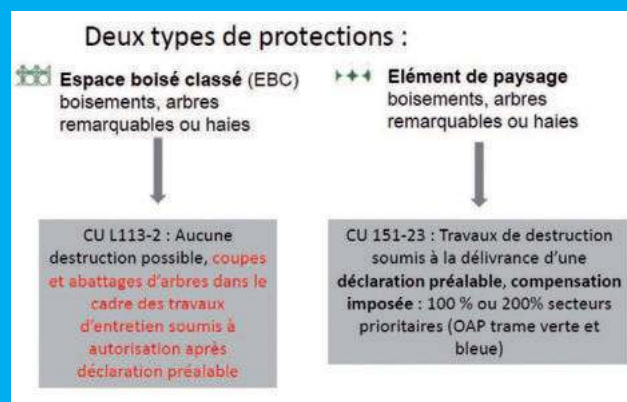
### PLUi : de nouvelles règles !

Le PLUi de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné approuvé le 25 février 2020 est entré en application le 11 mai.

### La protection du bocage

Les haies, composantes du bocage, sont des éléments clés du paysage rural breton. Elles ont de nombreuses fonctions. Dans le but de préserver et de restaurer ce patrimoine environnemental et paysager, le Val d'Ille-Aubigné a décidé de mener une politique de reconstitution du bocage. Les actions en faveur de la reconstitution du maillage bocager se poursuivent sur le territoire en partenariat avec les élus communaux, les exploitants agricoles par la création de nouvelles haies et la restauration de haies existantes. Les haies inventoriées dans le PLUi présentant un intérêt écologique ou paysager sont prises en compte sur le document graphique du PLU par une protection adaptée (espaces boisés classés ou au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme).

Il existe 2 types de protection :



L'objectif de cette orientation est la préservation des haies et de la fonctionnalité écologique de la structure bocagère. Il s'agira de porter une attention forte sur tout projet d'aménagement, de restructuration foncière, d'utilisation du sol ou de construction, qui affaiblirait le bocage. Pour cela un objectif de compensation, avec un mètre linéaire de haie plantée pour chaque mètre linéaire défriché applicable à l'ensemble du territoire est prévu. Dans les secteurs prioritaires, le coefficient de compensation est de 200%, ainsi 2 mètres linéaires plantés pour 1 mètre linéaire détruit sont attendus.

**Il convient pour les porteurs de projet désirant détruire une haie ou des arbres, même isolés, de déposer une déclaration préalable en mairie.**

# VOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS !

## > 4 | 09

FORUM DES ASSOS  
Après-midi I  
Salle polyvalente

Et aussi...  
25 | 09 | 2021  
Atelier Réparation Vélos

## > 4 & 5 | 09

FETE DE LA ROSIERE  
à partir de 19h I  
Centre-Bourg

## > 25 | 09

FETE DU PATRIMOINE  
Après-midi I  
Fournil rue de la Poste

## Memento

### Infos pratiques

Mairie - 3 rue de la Mairie mairie@montreuil-le-gast.fr	02 99 66 90 39
Médiathèque - rue des Bégonias	02 99 66 19 40
Accueil de loisirs / Augustin Espace Jeunes / Marion	06 86 22 96 62 06 78 31 44 77
Gendarmerie de Betton	17 ou 02 99 55 85 38
Pompiers de Melesse	18 ou 112 (portable)
FGDON35	02 23 48 26 32

### Informations santé :

Médecin / dentiste de garde 15  
Les gardes s'entendent du samedi 12h au lundi 8h (médecin), les dimanches et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h (dentiste)

#### Médecins :

Dr Nenez, rue des Noisetiers 02 99 66 96 25  
Dr Boulanger, Girald, Kergozou, Maison Médicale  
02 99 66 94 51

Pharmacie Siboni, rue de la Barbais 02 99 66 93 62

#### Dentistes :

Mme Lis, rue des Artisans 02 99 66 92 95  
Mme Dos Santos, rue des Artisans 02 99 66 92 95

#### Masseurs-Kinésithérapeutes :

Mme Lemoine, Mme Remars, Maison Médicale  
09 87 14 36 38

#### Infirmiers :

Mme Demarchelier, M. Llavori, Maison Médicale  
02 99 66 09 79

#### Orthoptiste :

M. David, Maison Médicale 09 87 39 49 39

#### Diététicienne :

Mme Bouffaré, Maison Médicale 07 85 28 34 66

#### Psychologue :

Mme Savigny, Maison Médicale 06 66 15 49 17

Taxi : Val' Taxi (Mme Leroux) 06 87 56 13 03  
Alma Ambulances (M. Berouzi) 02 99 69 36 15

### Informations sociales :

CDAS de St-Aubin d'Aubigné 02 99 02 37 77  
MDPH Rennes 08 10 01 19 19  
Infos sociales en ligne 08 10 20 35 35  
Conciliateur de justice : permanences dans les mairies de Melesse, La Mézière, St-Aubin d'Aubigné.

### Collecte des ordures ménagères

Smictom ValcoBreizh 02 99 68 03 15  
**Jour de collecte (ordures ménagères) : jeudi** (le jour suivant si jour férié avant le jeudi)  
**La collecte du tri sélectif (sacs puis bacs jaunes) a lieu tous les 15 jours, le mardi en semaine impaire : mardi 6 et 20 juillet / 3, 17 et 31 août 2021**

ⓘ La collecte commence dès 6h du matin. Ne déposez vos bacs que la veille au soir au plus tôt. Les bacs ne doivent pas rester sur la voie publique après la collecte.

ⓘ Attention : les cartons bruns (colis, emballage électroménagers, etc...) ne sont pas collectés et doivent être déposés en déchetterie.

### HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

<b>Mairie :</b>	mardi	9h - 12h	14h - 18h
	mercredi		14h - 18h
	jeudi	9h - 12h	15h - 18h
	vendredi	9h - 12h	14h - 18h
	samedi	9h - 12h	
	<b>Horaires août :</b>	mardi	14h - 18h
	jeudi	9h - 12h	
	vendredi	14h - 18h	
<b>Médiathèque La Grange :</b>	mardi		16h - 18h
	mercredi		16h - 18h
	vendredi		16h - 18h
	samedi	10h30 - 12h30	
<b>Horaires été :</b>	mercredi	17h - 19h	
<b>Déchetterie Melesse : horaires d'été :</b>	lundi		14h - 18h
	mardi	9h - 12h	14h - 18h
	mercredi	9h - 12h	14h - 18h
	vendredi	9h - 12h	14h - 18h
	samedi	9h - 12h	14h - 18h